

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

RÈGLEMENT No 20-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS No 206 AFIN DE MODIFIER LE PRIX DES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Courcelles a adopté le règlement sur les permis et certificats n° 206 et qu'il est entré en vigueur le 19 septembre 1991;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire modifier le prix des permis et certificats

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification du règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 10 avril 2020;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement sur les permis et certificats n° 206 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le tableau des prix de l'article 4.5 est modifié et sera remplacé par ce qui suit :

PERMIS DE LOTISSEMENT	30\$ pour le 1 ^{er} lot 20\$ pour les lots suivants
PERMIS DE CONSTRUCTION Le prix varie selon la valeur estimée des travaux:	
1 000\$ et moins	10 \$
de 1 001\$ à 5 000\$	40 \$
de 5 001\$ à 10 000\$	50 \$
de 10 001\$ à 30 000\$	70 \$
plus de 30 000\$	70 \$ plus 1 \$ par 1 000 \$ de travaux excédant 30 000 \$ avec un plafond de 500 \$
piscine	20 \$
CERTIFICAT D'AUTORISATION	
réparation	comme le permis de construction
démolition	20 \$
déplacement	20 \$
changement d'usage	20 \$
travaux en milieu riverain	50 \$
usage temporaire	20 \$
abatage d'arbres	50 \$
autre	20 \$
PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE (ou test de percolation)	50 \$
CAPTAGE D'EAU	40 \$

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adopté à Courcelles, ce 8 septembre 2020

Francis Bélanger
Maire

Renée Mathieu
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	10 août 2020
Adoption du projet de règlement :	10 août 2020
Assemblée publique de consultation :	8 septembre 2020
Adoption du règlement :	8 septembre 2020
ENTRÉE EN VIGUEUR :	10 septembre 2020